



Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

# SCoT Colmar-Rhin-Vosges

Commission révision

28 janvier 2025

---

# Ordre du jour

## ☐ Calendrier prévisionnel et temps forts pour le 1er semestre 2025

- Échanges préparatoires avec les EPCI et la Ville de Colmar
- Séminaires et ateliers de définition sur la stratégie foncière
- Débat sur le Projet d'aménagement stratégique (PAS)

## ☐ Les prémices de la stratégie foncière

- Thématique Habitat-Logement (+ équipements et infrastructures)
- Thématique Développement économique (+ ZAENR)
- Quelle(s) clé(s) de répartition pour la consommation foncière maximale d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) donnée par le SRADDET (299 hectares sur la période 2021/2030) ?

## ☐ Suites de la procédure de révision du SCoT



# Calendrier prévisionnel et temps forts pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025

# Calendrier prévisionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2025

Mois Semaines	Janvier					Février					Mars					Avril					Mai				Juin			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
Préparation des Ateliers					A																							
Echanges avec les EPCI						B				C																		
Ateliers stratégiques											D	E	F															
Débat sur le PAS																		G				H			I	J		

■ **Temps forts du premier semestre 2025 :**

**A** : Commission Révision

**B** : Envoi des éléments préparatoires aux EPCI

**C** : Séminaires avec les EPCI et la ville de Colmar

**D** : Atelier stratégique « habitat » + équipements et infrastructures

**E** : Atelier stratégique « économie » + zones d'accélération des énergies renouvelables

**F** : Atelier stratégique « stratégie foncière globale »

**G** : Commission Révision : Présentation proposition PAS avec stratégie foncière

**H** : Echange avec les personnes publiques associées (PPA) sur le projet de PAS

**I** : Commission Révision : Préparation du débat sur le PAS

**J** : Bureau et/ou Comité syndical : Débat sur le PAS

---

# Échanges préparatoires avec les EPCI et Colmar

## □ Début février :

- Envoi aux EPCI et à la Ville de Colmar de documents destinés à **recenser les besoins ayant un impact sur la consommation foncière** (*habitat, économie, équipements, infrastructures*)
- **Hiérarchiser et choisir** les projets à inscrire dans le SCoT
- **Quantifier les évolutions** déjà mesurées depuis 2021 et, si possible, recueillir les **éléments justificatifs**
- **Nécessité de mobiliser élus et techniciens des collectivités**

## □ Début mars :

- Organisation de **séminaires de restitution** entre les collectivités et le SCoT

## □ Première quinzaine d'avril :

- Sur la base des besoins recensés, l'équipe préparera les **Ateliers stratégiques** ayant pour objet d'affiner, de proposer et de partager la stratégie foncière du SCoT

---

# Ateliers stratégiques

## ☐ Mi-mars : Habitat-Logement

- Quelle **stratégie résidentielle** souhaitez-vous développer aux échelles communales et intercommunales, en s'appuyant sur les projections démographiques ?
- Quelle **répartition entre le renouvellement urbain et les extensions** ?
- **Où et comment décliner cette répartition** ?
- Quels besoins en équipements et infrastructures ?

## ☐ Fin mars : Développement économique

- Quelle **stratégie de développement économique**, en tenant compte des **disponibilités foncières** en zones d'activités économiques ?
- Quels besoins de foncier en extension en zones d'accélération des énergies renouvelables ?

## ☐ Début avril : Stratégie foncière globale

- Mise en commun des stratégies foncières thématiques
- Déclinaison spatiale et temporelle de la trajectoire ZAN

---

# Débat sur le projet d'aménagement stratégique

## ☐ Fin avril : Restitution des Ateliers stratégiques

- Acter les **principaux objectifs chiffrés de la stratégie foncière** par tranches de 10 ans dans le PAS

## ☐ Mi-mai : Échange avec les personnes publiques associées (PPA)

- Recueillir les avis des personnes publiques associées sur le projet de PAS et sa stratégie foncière

## ☐ Mi-juin : Commission révision

- Préparer le débat sur le PAS
- Procéder aux derniers arbitrages et préparer une version consolidée du PAS

## ☐ Fin juin : Bureau et Comité syndical

- **Débat sur le PAS conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme**



# Les prémices de la stratégie foncière Habitat-Logement

# La stratégie Habitat-Logement : une fusée à deux étages



## □ Premier étage

- La taille du parc de logements au regard de la production de logements au cours de la dernière décennie
- Des projections démographiques aux logements
- **Les scénarios des besoins en logements**

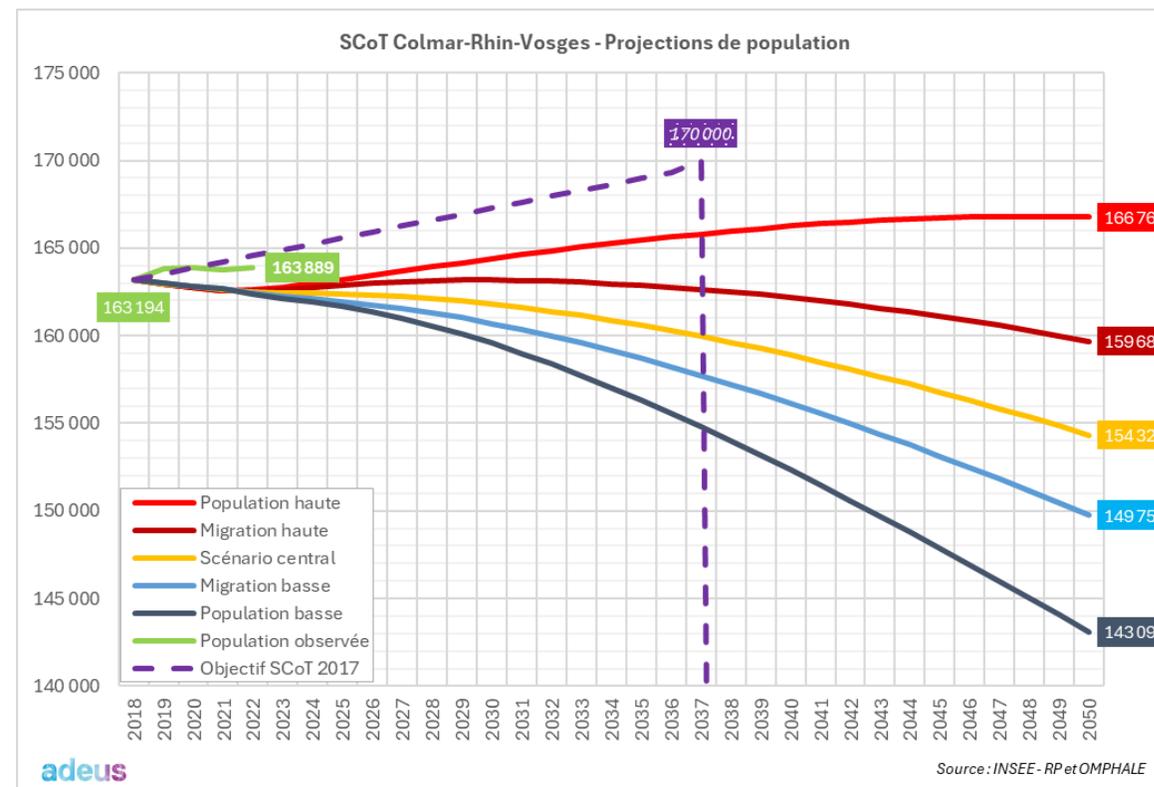
## □ Deuxième étage

- L'enveloppe foncière pour le logement
- La part de la production de logements en ENAF et en artificialisation
- La production de logements par niveau d'armature d'armature urbaine (ville centre, communes couronnes, pôles pluricommunaux, pôles secondaires, villages)
- La densité de logements

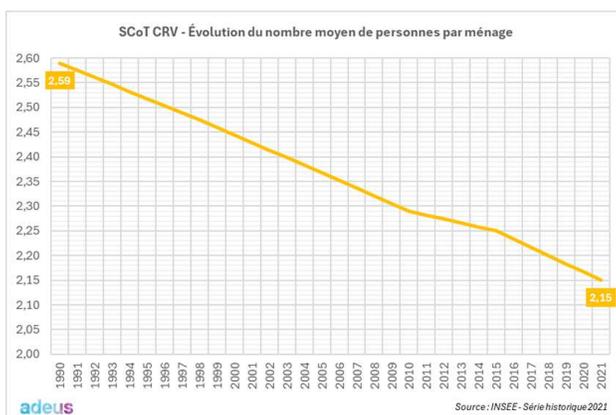
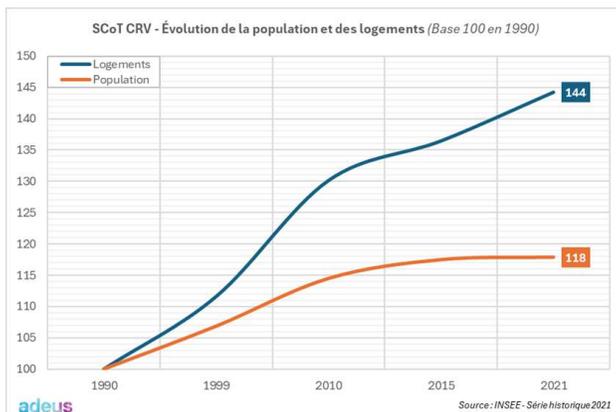
# Quel niveau de population à l'horizon 2050 ?



- ❑ Un seul scénario envisage une croissance de la population à l'horizon 2050
- ❑ Pour l'instant, la population observée demeure supérieure au scénario le plus optimiste, mais avec des gains très modestes
- ❑ **Cependant, le SCoT n'a pas de levier à sa disposition pour influencer directement sur les évolutions démographiques**
- ❑ **Les élus ont le choix du niveau d'ambition ou de dynamisme et de mettre les moyens en adéquation**



# Traduire les scénarios démographiques en logements



## □ Pour mémoire :

- Découplage croissant entre l'évolution de la population et l'évolution du nombre de logements
- Diminution constante du nombre moyen de personnes par ménages
- Ces éléments influent fortement sur les besoins en logements

## □ La mobilisation des logements vacants ainsi que des résidences secondaires est un facteur de renouvellement urbain (Objectif ZAN)

## □ Proposition de scénarios en ateliers (par exemple) :

- Scénario de tension persistante sur le marché du logement
- Scénario de résorption partielle de la vacance et de transformation de résidences secondaires
- Scénario de déprise démographique
- Etc.

# Quels besoins en logements ?

- ❑ Les scénarios nous conduiront à estimer les besoins globaux en logements
- ❑ L'application OTELO (*outil de territorialisation des besoins en logements*), développée par le CEREMA, intègre les projections démographiques de l'INSEE, ainsi que d'autres paramètres (*stock et flux*)
- ❑ Il est possible de faire varier les hypothèses, notamment de vacance des logements, de résidences secondaires, etc.

## L'estimation des besoins en logements à 20 ans

(Source : CEREMA - OTELO)

	Population centrale		
	Besoin stock	Besoin flux	Besoin totaux
CA Colmar Agglomération	3 500	8 800	12 300
CC Alsace Rhin Brisach	530	2 000	2 530
CC de la Vallée de Munster	280	830	1 110
<b>Besoin total</b>	<b>4 310</b>	<b>11 630</b>	<b>15 940</b>

## La répartition des besoins en logements à 20 ans

(Source : CEREMA - OTELO)



# Quels besoins en logements ?

## L'estimation des besoins en logements à 20 ans

(Source : CEREMA - OTELO)

	Population centrale		
	Besoin stock	Besoin flux	Besoin totaux
CA Colmar Agglomération	3 500	8 800	12 300
CC Alsace Rhin Brisach	530	2 000	2 530
CC de la Vallée de Munster	280	830	1 110
<b>Besoin total</b>	<b>4 310</b>	<b>11 630</b>	<b>15 940</b>

## La répartition des besoins en logements à 20 ans

(Source : CEREMA - OTELO)



## □ Choix du projet de territoire :

- Faut-il ajuster les besoins en logements au regard de la production réelle observée ?
- Faut-il envisager la production de plus de logements ?
- Comment justifier le besoin ?

- Le scénario central aboutit à un besoin de l'ordre de **800 nouveaux logements par an** à l'échelle du SCoT
- **Entre 2011 et 2023, 658 nouveaux logements ont été produits** dans le SCoT, soit 80 % des besoins du scénario central de la projection démographique à 2050.

# Quelle répartition du parc de logements ?



## □ Le parc existant et les logements nouvellement produits

- Les logements commencés entre 2011 et 2023 représentent 12 % des logements déjà recensés à Colmar Agglomération en 2011
- La proportion de logements neufs de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach est la même
- Les logements neufs représentent 4 % des logements déjà présents en 2011 dans la communauté de communes de la Vallée de Munster



## □ Comment répartir l'effort de production de logements ?

- Les EPCI ne disposent pas des mêmes capacités à absorber l'offre neuve
- Comment répartir l'effort de production de logements selon les niveaux d'armature urbaine ?
- Si certaines communes produisent moins, sur quelles autres devra se reporter l'effort ?

# Évaluer l'usage du foncier et ses dynamiques

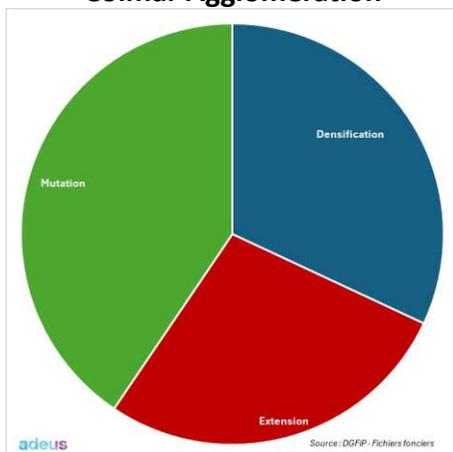
- À l'échelle du SCoT, un tiers des logements produits entre 2011 et 2022 ont consommé des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)



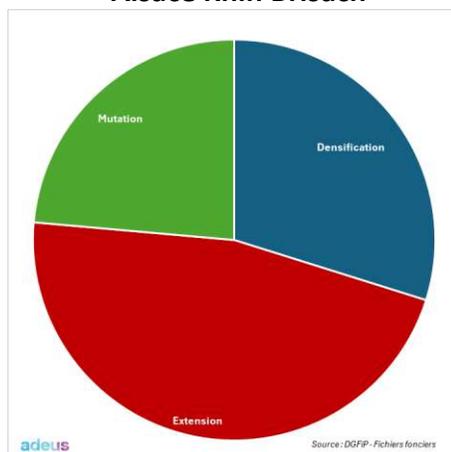
## Levier 1 : Extension/renouvellement urbain

- Quelle part de la production de logements pourrait s'effectuer en extension du tissu urbain ?
- Chaque EPCI réduit les extensions de 10 % ? De plus ? De moins ?
- Comment échelonner les efforts dans le temps ?

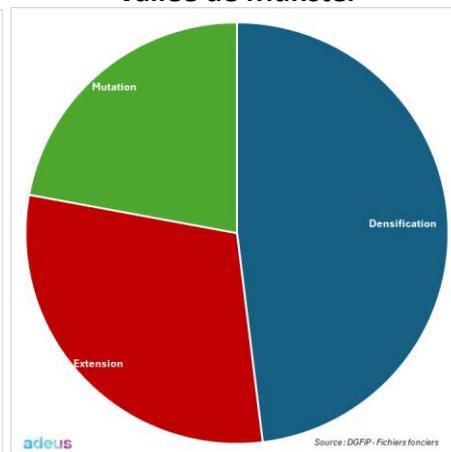
Colmar Agglomération



Alsace Rhin Brisach



Vallée de Munster



# Quelle répartition du parc de logements ?

## La répartition du parc de logements en 2021 dans le SCoT Colmar-Rhin-Vosges

(Source : INSEE - Séries historiques 2021)



## Nombre annuel moyen de logements commencés entre 2011 et 2023

(Source : CGDD/SDES/SITADEL)



### Le parc existant

- Colmar concentre 43 % des logements du périmètre du SCoT en 2021 (48 % en 1990)
- Les villages accueillent 30 % des logements en 2021 (26 % en 1990)

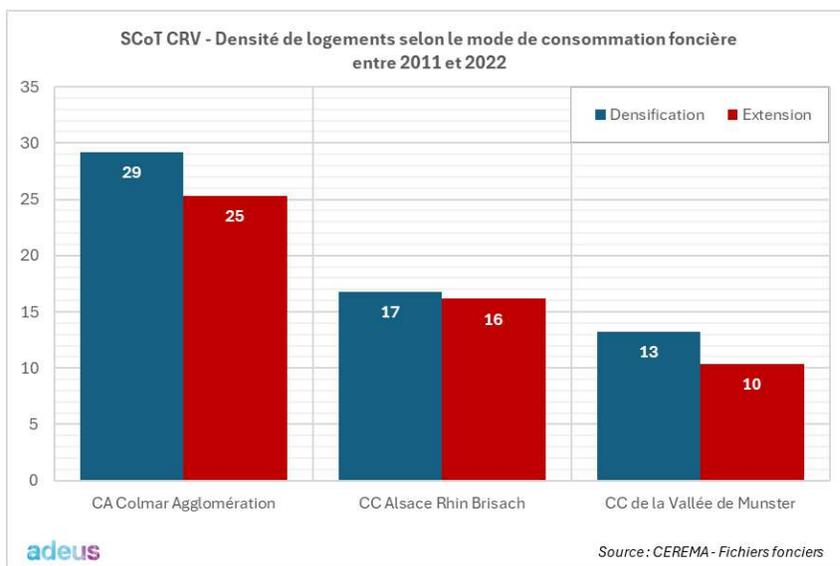
### La production de logements

- Colmar concentre 39 % des logements produits entre 2011 et 2023
- Les villages concentrent 34 % des nouveaux logements
- Levier 2 : Répartition de l'effort**
- Comment répartir l'effort de production de logements au sein de l'armature urbaine ?**



# Quels besoins fonciers pour la production de logements ?

- La densité de logements produits entre 2011 et 2022 est supérieure en densification qu'en extension



## □ Levier 3 : Densité de logements

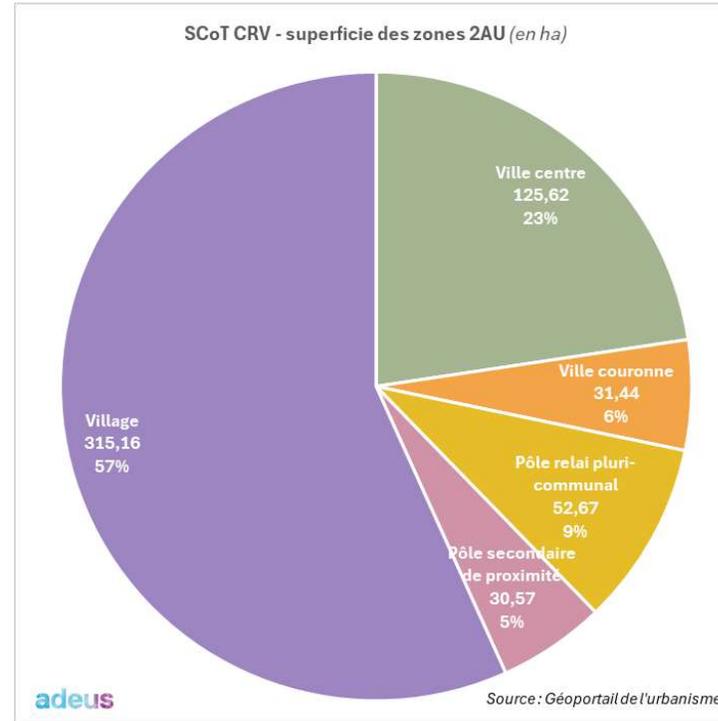
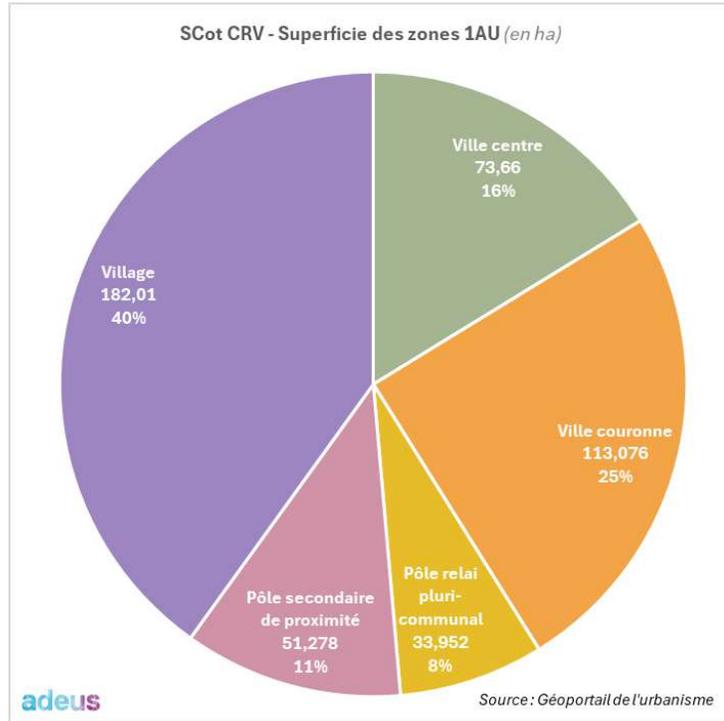
- Quelle densité de logements par niveau d'armature urbaine ?
- La loi ne nous permet d'inscrire des densités inférieures à celles du SCoT en vigueur

	Besoins en logements	Logements en extension	Besoins en foncier pour l'extension
CA Colmar Agglomération	12 300	3 321	131
CC Alsace Rhin Brisach	2 530	1 189	74
CC de la Vallée de Munster	1 110	588	57
<b>SCoT CRV</b>	<b>15 940</b>	<b>5 098</b>	<b>261</b>



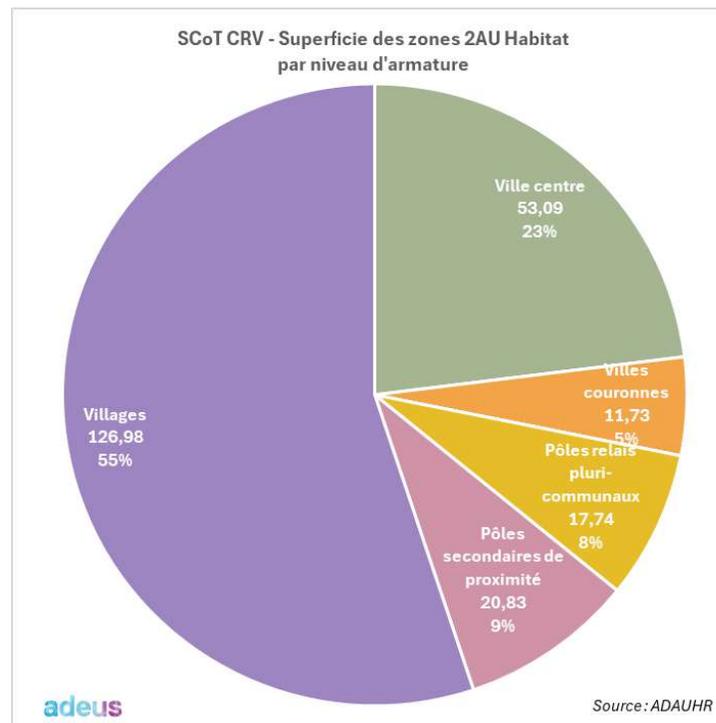
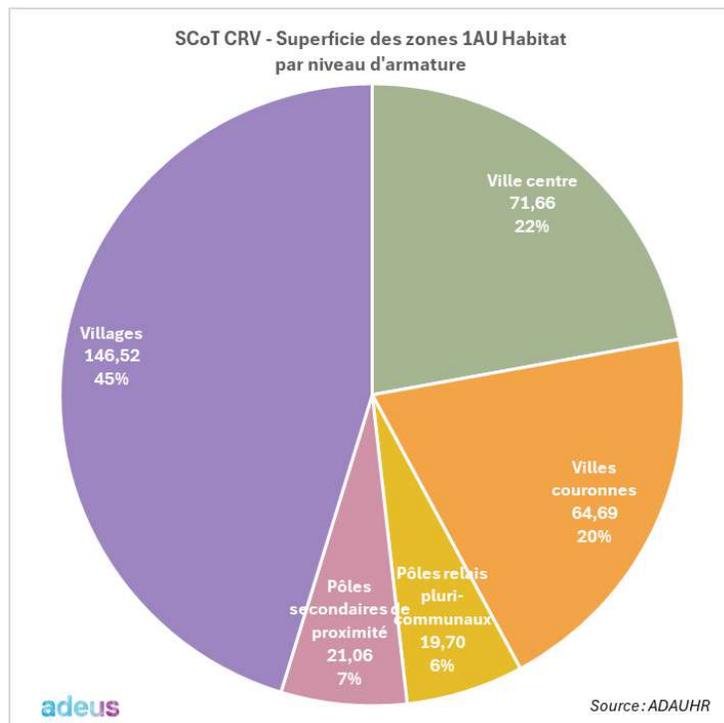
	Densités moyennes
Ville centre	50 logements/ hectare
Villes couronnes	40 logements/ hectare
Pôles pluricommunaux	40 logements/ hectare
Pôles secondaires	30 logements/ hectare
Villages	20 logements/ hectare

# Quelles superficies des réserves foncières ?



- Les surfaces des réserves foncières inscrites dans les documents locaux d'urbanisme s'élèvent à :
  - 454 hectares en zones 1AU, dont 64 % dans l'agglomération colmarienne
  - 555 hectares en zones 2AU, dont 52 % dans l'agglomération de Colmar

# Quelles superficies des réserves foncières ?



- Les surfaces des réserves foncières inscrites pour la **vocation résidentielle** dans les documents locaux d'urbanisme s'élèvent à :
  - 323 hectares en zones 1AU à vocation Habitat, dont 61 % dans l'agglomération colmarienne
  - 230 hectares en zones 2AU à vocation Habitat, dont 58 % dans l'agglomération de Colmar

# Quelles superficies des réserves foncières ?

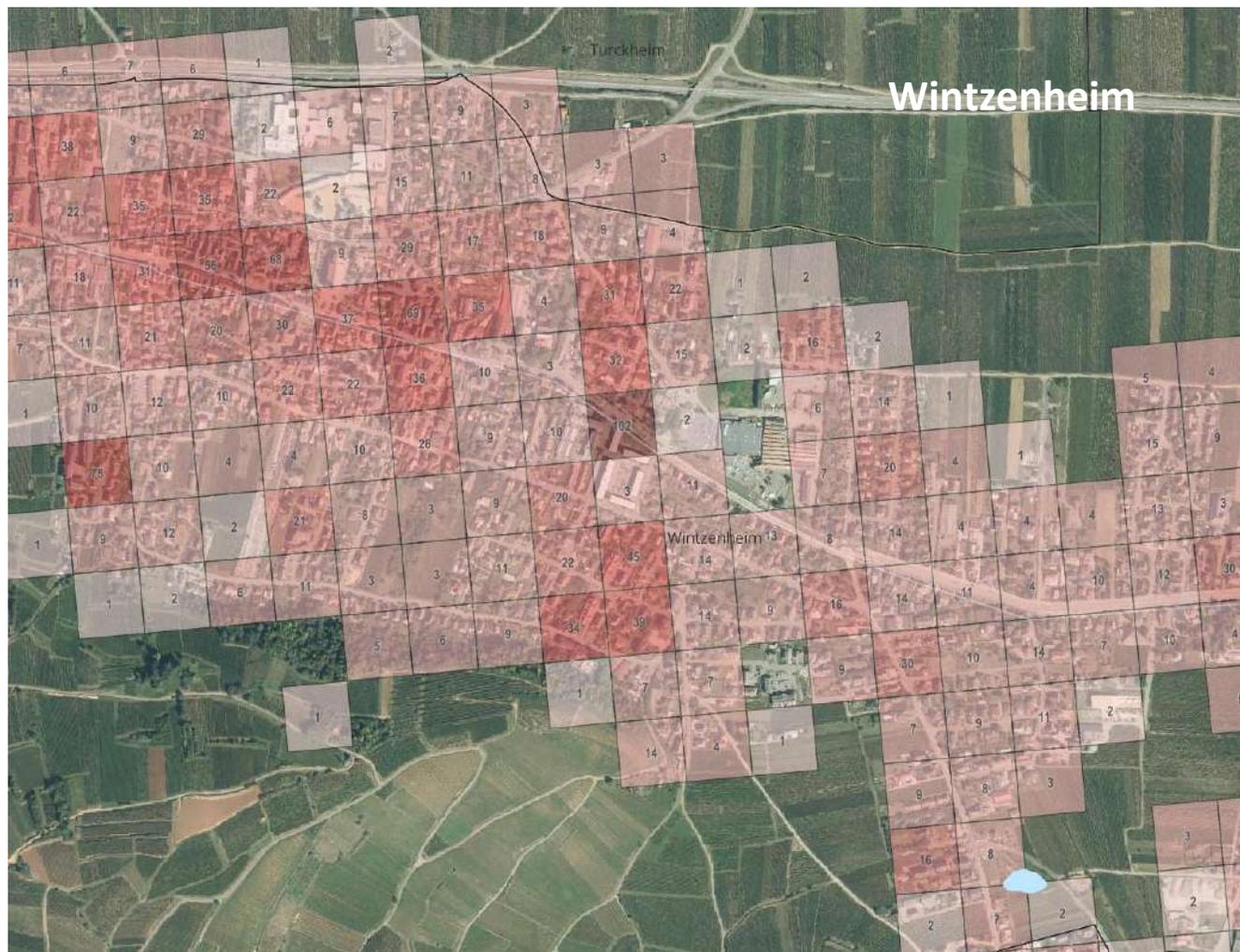


	Superficies zones 1AU Géoportail	Superficies zones 1AU Habitat	Différentiel	Superficies zones 2AU Géoportail	Superficies zones 2AU Habitat	Différentiel
Ville centre	73,66	71,66	2,00	125,62	53,09	72,53
Villes couronnes	113,08	64,69	48,39	31,44	11,73	19,70
Pôles relais pluri-communaux	33,95	19,70	14,26	52,67	17,74	34,93
Pôles secondaires de proximité	51,28	21,06	30,22	30,57	20,83	9,75
Villages	182,01	146,52	35,49	315,16	126,98	188,18
<b>SCoT Colmar-Rhin-Vosges</b>	<b>453,98</b>	<b>323,63</b>	<b>130,35</b>	<b>555,47</b>	<b>230,37</b>	<b>325,09</b>

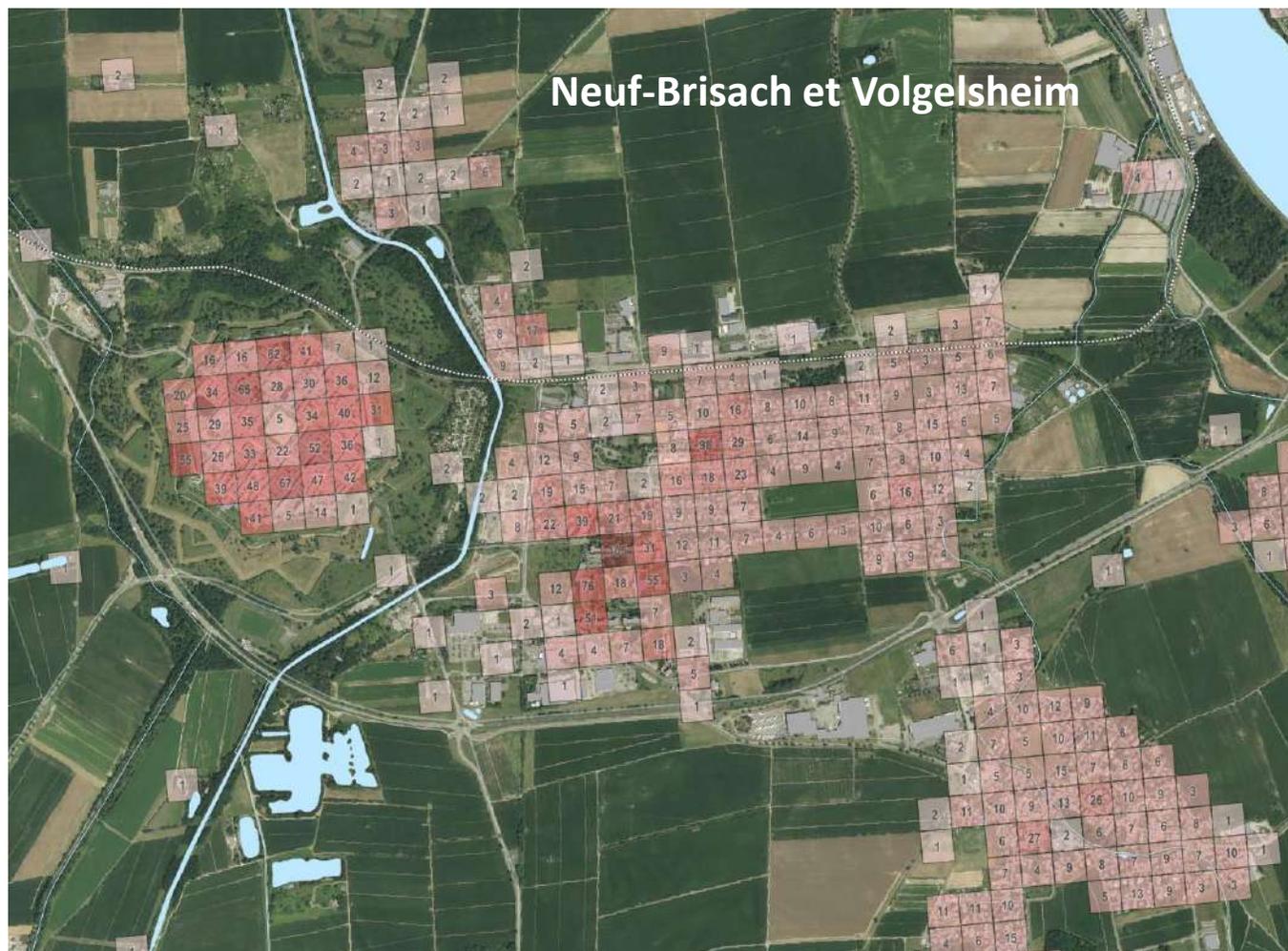
	Part des superficies Habitat en zones 1AU	Superficies zones Habitat en zone 2AU
Ville centre	97%	42%
Villes couronnes	57%	37%
Pôles relais pluri-communaux	58%	34%
Pôles secondaires de proximité	41%	68%
Villages	81%	40%
<b>SCoT Colmar-Rhin-Vosges</b>	<b>71%</b>	<b>41%</b>

- La **vocation résidentielle** est largement majoritaire dans les **zones 1AU** à l'échelle du SCoT
  - C'est une réalité aux deux bouts du spectre de l'armature urbaine
  - En revanche, pour les pôles secondaires de proximité, les autres vocations
- Le constat est différent pour les zones 2AU
  - Les pôles secondaires de proximité se distinguent à nouveau par l'importance accordée à la vocation résidentielle

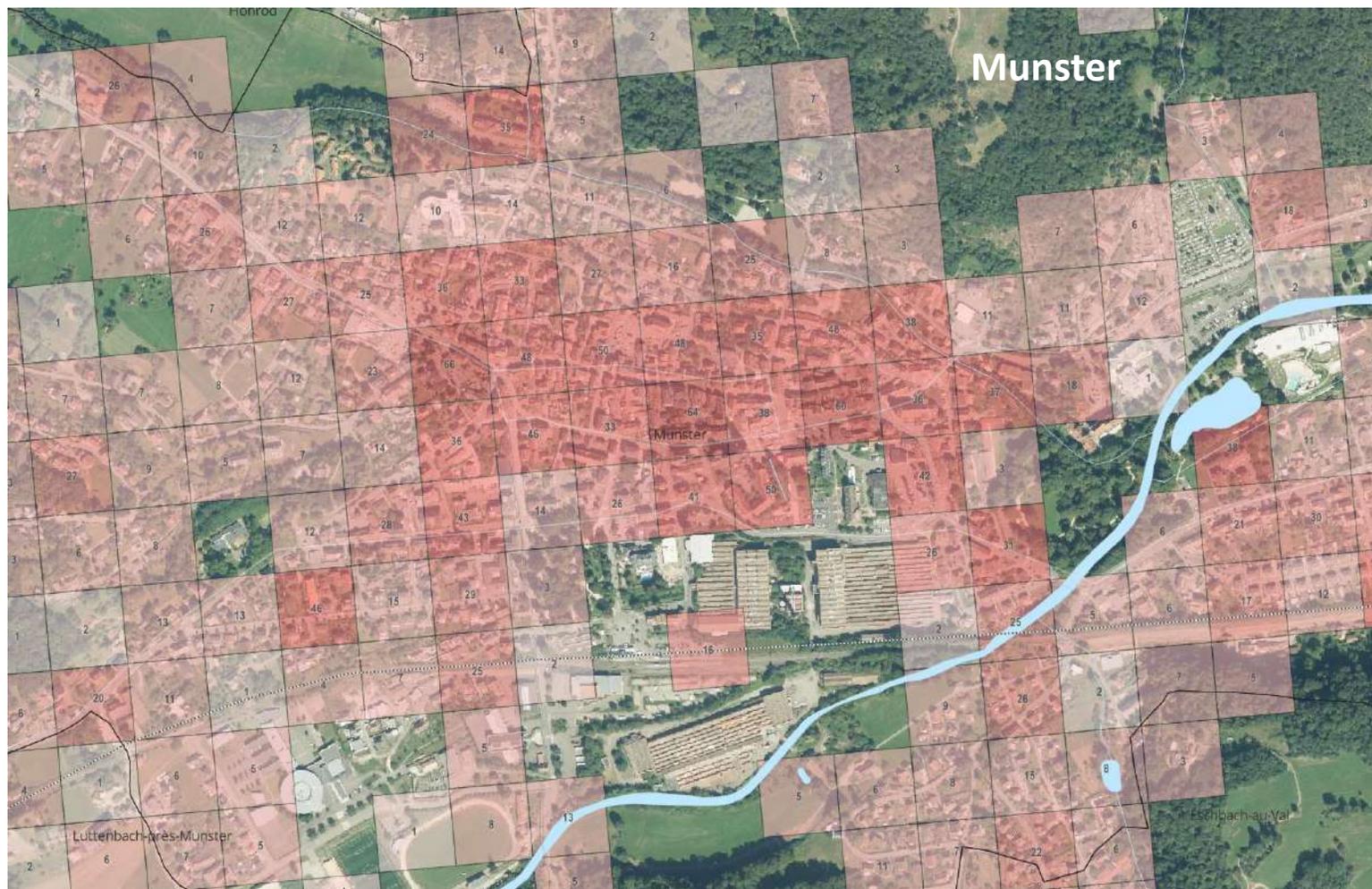
# Évaluer l'usage du foncier et ses dynamiques



# Évaluer l'usage du foncier et ses dynamiques



# Évaluer l'usage du foncier et ses dynamiques



# Quelles superficies des réserves foncières ?



- Pour l'atelier stratégique, la part des zones AU déjà urbanisées, ou partiellement urbanisées sera mise à jour, à partir de la photo aérienne de 2024

# Quels besoins fonciers pour la production de logements ?

## 1) Choisir l'ambition, le niveau de réponse, d'effort pour produire des logements

NB : et on n'est pas seuls !  
Regarder au niveau interSCoT/ CeA

## 2) Comment se répartir l'effort de production par EPCI ?

= projet collectif (projet de territoire)

## 3) Quelle ambition sur le renouvellement urbain ?

= projet collectif (projet de territoire)

Rappel = obligation des études de densification dans vos DLU = étude fine locale de vos gisements (pas du ressort du SCoT).

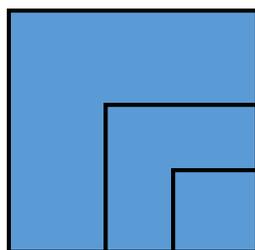
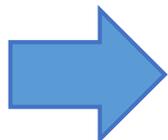
## 4) Quelle répartition au sein de l'armature ?

Permettre le développement « mesuré » des villages.  
Quel niveau sur les polarités ?

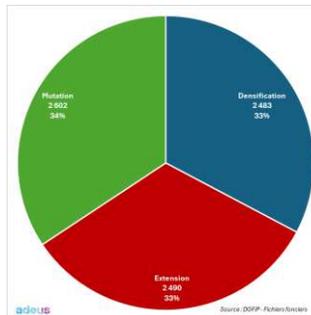
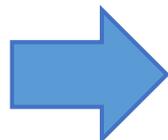
## 5) Quelles densités ?

= C'est vraiment le dernier levier...

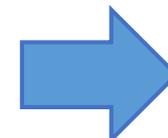
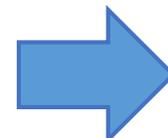
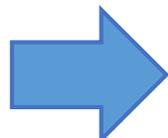
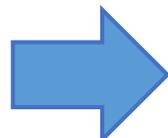
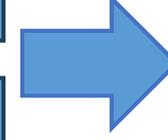
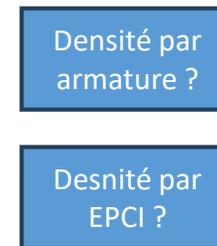
15 940 sur 20 ans  
(scénario central)



Rappel : obligation du Code de l'urbanisme



X % Colmar  
Y % Villages  
Z % polarités





# Les prémices de la stratégie foncière

## Développement économique

# Thématique Développement économique

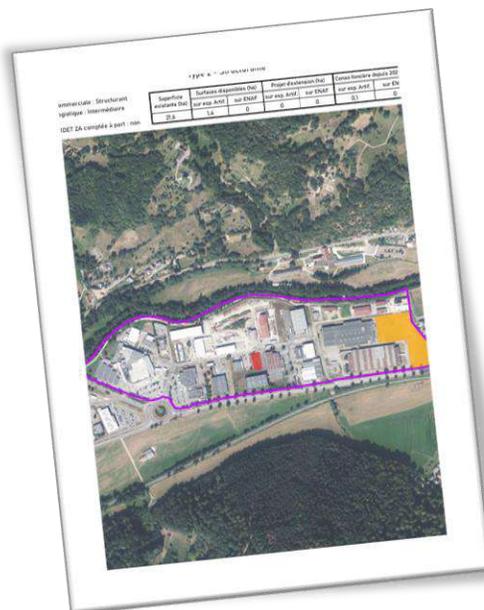
- ❑ Afin de définir la stratégie foncière liée au développement économique du territoire, il est nécessaire d'identifier les besoins des EPCI et de la Ville de Colmar
- ❑ Pour accompagner les collectivités dans la formalisation de leurs besoins, le SCoT propose trois documents de travail

1



Une note méthodologique

2



Un atlas à vérifier

3

N° page Atlas PDF	Nom d'usage proposé pour la zone	Le nom proposé dans l'Atlas est correct ? (liste déroulante : OUI / NON)
1	Zone industrielle et artisanale Hill de Munster-Gunzsbach	
2	Zone d'activités Bel-Air à Metzeral	
3	Zone artisanale de la Fecth à Witr-au-Val	
4	Zone Artisanale rue des artisans à Munster	
5	Zone du Krebsbach à Witr-au-Val et Soultzbach-les-Bains	
6	Secteur économique nord de Soultzbach-les-Bains	
7	Secteur Hammer à Munster	
8	Zone artisanale rue de la Gare à Breitenbach	
9	Zone artisanale rue de la Filature à Breitenbach	
10	Secteur industriel sud à Munster	
11	Alcôve de la Gare à Witr-au-Val	

Un tableau à renseigner

# Thématique Développement économique



## □ Comment définir les besoins ?

## □ Comment l'atlas a-t-il été élaboré ?

- L'atlas des ZAE existantes et des projets d'extension couvre l'ensemble du territoire et est subdivisé par EPCI
- Les principales sources qui ont permis son établissement sont :
  - Les zonages des documents locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux
  - Les inventaires des ZAE de la communauté de communes de la Vallée de Munster et de Colmar Agglomération
  - Les connaissances territoriales

## □ Quels sont les objectifs de l'atlas ?

- Connaître la consommation foncière effective depuis 2021 au sein des ZAE existantes  
*(à retirer de la consommation 2021-2031 définie par le SRADDET)*
- Définir les besoins économiques des EPCI et ou des communes jusqu'à 2030 et pour la décennie suivante

# Thématique Développement économique

## □ Comment définir les besoins ?

## □ Que mesure l'atlas ?

- La consommation foncière 2021-2024
- Les surfaces disponibles au sein des ZAE existantes (*principalement en zones U et 1AU déjà aménagées des PLU(i)*)
- Les projets d'extension ou de création de ZAE (*principalement en zones 1AU pas aménagées et 2AU des PLU(i)*)
- Le tout en différenciant les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) – Source Région Grand Est - BD OCS
- L'atlas tient compte des ZAE dont la consommation foncière ne sera pas imputée directement au territoire (PENE, PER...)  
(*EcoRhena, Technocentre et Pôle d'excellence du vivant végétal*)
- Un point spécifique concerne l'évaluation du potentiel remobilisable au sein des friches et bâtiments d'activités vacants



# Thématique Développement économique

- ❑ L'atlas permet également de préfigurer le Document d'orientation et d'objectifs (*DOO*) et son Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (*DAACL*)
- ❑ L'atlas propose une typologie des ZAE
  - Type 1 : Majeure (*échelle SCoT*)
  - Type 2 : Structurante (*échelle EPCI*)
  - Type 3 : Intermédiaire (*échelle intercommunale*)
  - Type 4 : Locale (*échelle communale*)
  - Entreprise isolée
- ❑ L'atlas propose des classifications commerciales et logistiques
  - Majeur (*échelle SCoT*)
  - Structurant (*échelle EPCI*)
  - Intermédiaire / de proximité (*échelle communale, voire supra-communale*)



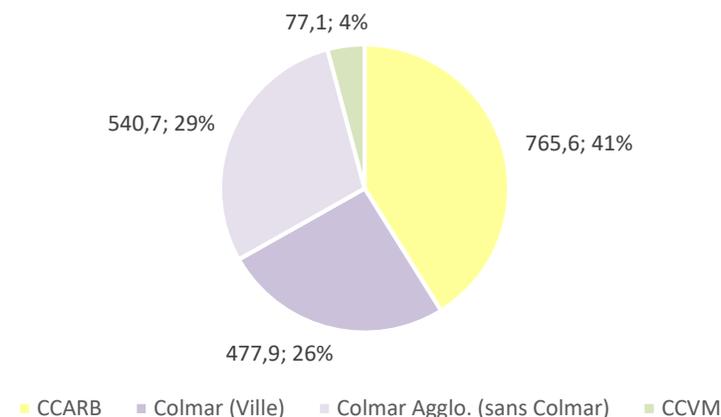
# Thématique Développement économique

- ❑ Premiers résultats avant vérification par les EPCI/communes
- ❑ L'atlas recense 83 ZAE et sites isolés à vérifier
- ❑ Les zones existantes aménagées totalisent 1 861,4 hectares (hors projets SRADDET)

EPCI	Nb de ZAE
CCARB	22
Colmar (Ville)	9
Colmar Agglo. (sans Colmar)	31
CCVM	21
<b>SCoT</b>	<b>83</b>

EPCI	Surfaces existantes aménagées (ha)
CCARB	765,6
Colmar (Ville)	477,9
Colmar Agglo. (sans Colmar)	540,7
CCVM	77,1
<b>SCoT</b>	<b>1 861,4</b>

Surfaces totales des zones existantes aménagées (hors projets d'extensions) :



# Thématique Développement économique

## □ Premiers résultats avant vérification par les EPCI/communes

**Consommation foncière mesurée au sein des ZAE existantes sur 2021-2024 (ha) :**

EPCI	Conso foncière depuis 2021 (ha)		
	sur esp. artif.	sur ENAF	total
CCARB	0,31	1,14	1,45
Colmar (Ville)	3,19	0,00	3,19
Colmar Agglo. (sans Colmar)	6,15	6,26	12,41
CCVM	0,50	0,27	0,77
<b>SCoT</b>	<b>10,15</b>	<b>7,67</b>	<b>17,82</b>

**Disponibilités foncières mesurées au sein des ZAE existantes (ha) (hors ZAE comptées à part) :**

EPCI	Surfaces disponibles (ha)		
	sur esp. artif.	sur ENAF	total
CCARB	5,38	79,25	84,62
Colmar (Ville)	8,01	8,18	16,20
Colmar Agglo. (sans Colmar)	15,14	24,27	39,41
CCVM	1,96	2,74	4,70
<b>SCoT</b>	<b>30,49</b>	<b>114,43</b>	<b>144,93</b>

**Projets d'extension de création de ZAE (ha)  
(hors ZAE comptées à part) :**

EPCI	Projets extension / création (ha)		
	sur esp. artif.	sur ENAF	total
CCARB	0,88	169,07	169,94
Colmar (Ville)	2,90	51,27	54,17
Colmar Agglo. (sans Colmar)	14,62	129,42	144,04
CCVM	4,17	3,60	7,78
<b>SCoT</b>	<b>22,57</b>	<b>353,36</b>	<b>375,93</b>

# Thématique Développement économique

## ❑ Premiers résultats avant vérification par les EPCI/communes

- ❑ Avant vérification par les EPCI, les seules surfaces dévolues au développement économique dans les documents d'urbanisme locaux dépassent les 300 hectares alloués par le SRADDET d'ici 2030
- ❑ L'abandon de certaines zones de réserves foncières à long terme permettrait de respecter l'enveloppe maximale du SRADDET
- ❑ Ces résultats soulignent l'importance du travail dévaluation et de justification des besoins à mener conjointement entre les EPCI et le SCoT

### Surfaces théoriques totales à justifier dans le SCoT (*hors ZAE comptées à part*) :

EPCI	Conso. ENAF depuis 2021	Disponibilités ENAF	Projets ENAF	total
CCARB	1,14	79,25	169,07	249,45
Colmar (Ville)	0,00	8,18	51,27	59,45
Colmar Agglo. (sans Colmar)	6,26	24,27	129,42	159,95
CCVM	0,27	2,74	3,60	6,61
<b>SCoT</b>	<b>7,67</b>	<b>114,43</b>	<b>353,36</b>	<b>475,47</b>

---

# Quelle(s) clé(s) de répartition de la consommation foncière ?

- ❑ Faut-il définir un ratio ou une priorisation entre Habitat et Économie ?
- ❑ Quelle est l'échelle pertinente pour répartir les enveloppes foncières ?
  - Par EPCI ?
  - Par armature urbaine ?
  - Autre ?
- ❑ À terme, après l'approbation du SCoT, comment assurer le suivi des objectifs de consommation foncière à l'échelle du SCoT ?
  - Confier le suivi des enveloppes foncières aux EPCI ?
  - Créer une « Commission foncier » au sein du Syndicat mixte ?

---

# Accompagnement du SCoT aux EPCI

- ❑ Le COTEC SCoT (Syndicat Mixte, ADAUHR, ADEUS) reste à la disposition des techniciens/élus pour tout besoin complémentaire.
- ❑ **Nous vous accompagnerons dans cette réflexion essentielle et nouvelle aux enjeux importants pour les territoires.**
- ❑ Proposition de réunion avec les techniciens fin février pour faire le point sur les documents envoyés, avancées et besoins complémentaires.
- ❑ Proposition de points réguliers COTECH SCoT + techniciens EPCI/Ville de Colmar pour accompagner la définition de la stratégie foncière.



# Suite de la procédure de révision du SCoT

---

# Suites de la procédure de révision du SCoT

- ❑ **Fin juin 2025** : Débat sur le PAS lors d'un Bureau et Comité syndical
- ❑ **Fin 2025 - début 2026** : Arrêt du projet de SCoT  
(accord politique sur l'ensemble des pièces : PAS, DOO, DAACL et annexes)
- ❑ **Mars 2026** : Élections municipales
- ❑ **Mai-Juin 2026** : Consultation des PPA (État, Région, CeA, PNRBV, Chambre de commerce, chambre d'agriculture...)
- ❑ **Septembre-Octobre 2026** : Enquête publique sur l'ensemble du territoire  
(65 communes)
- ❑ **Début 2027** : Approbation du nouveau SCoT



Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

# Merci de votre attention

**Équipe projet ADEUS :** Vincent FLICKINGER (*Chef de projet*), Pierre-Olivier PECCOZ (*Chef de projet*), Sylvie BLAISON, Fabienne COMMESSE Elsa ETTLINGER, Stéphane WOLFF, Mathieu LAVENN, Nathalie GRIEBEL

**Équipe projet ADAUHR :** Christelle STABLIE (*Cheffe de projet*), Jérôme HOHL

**Avec la participation de :** Grégory DELATTRE (*Directeur du Syndicat mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges*)

PP 2025 – Projet n° 3.2.1.5